



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## protection judiciaire

Question écrite n° 55348

### Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Ces professionnels, le plus souvent diplômés d'une licence complétée de plusieurs mois de stages spécialisés, souhaitent une revalorisation de leur situation du fait de leurs responsabilités. Il lui demande, en conséquence, si peut être envisagé un classement de ces éducateurs en catégorie A.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice précise à l'honorable parlementaire que des mesures spécifiques intéressant les éducateurs et les chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse ont été obtenues dans le cadre du budget 2001. S'il s'avère qu'il n'est pas envisageable dans l'immédiat d'obtenir le classement en catégorie A du corps des éducateurs, une revalorisation indiciaire significative du corps des chefs de service éducatif (CSE), corps de débouché, a été décidée. Cette réforme statutaire s'accompagne de mesures de transformation d'emplois permettant des possibilités d'avancement des éducateurs dans le corps des CSE plus favorables ainsi que d'une amélioration du régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel éducatif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Godfrain](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55348

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7095

**Réponse publiée le :** 5 février 2001, page 847